

Parc naturel régional du Vercors

COMITÉ SYNDICAL : DÉLIBÉRATIONS
25 mars 2023 à 9h30 à Chamaloc

*Le vingt-cinq mars
deux mille vingt-trois, le
Comité syndical du
Parc Naturel Régional
du Vercors, dûment
convoqué le dix-sept
mars deux mille vingt-
trois par le Président,
s'est réuni à Chamaloc.*

Délégués présents :

ADENOT Jacques, délégué de St Nizier du Moucherotte
AGERON Philippe, délégué de Pont en Royans
ALLEYRON BIRON Robert, délégué de La Rivière
BACK Antoine, délégué de GRENOBLE (ville-porte)
BARNIER Marielle, déléguée suppléante de Châtillon en Diois
BAUDRIER Marie Odile, déléguée de Saint Julien en Vercors
BERNARD Philippe, délégué de Lans en Vercors
BLUNAT Pierre, délégué de VINAY (ville-porte)
BRET Daniel, délégué de St Martin de Clelles
BRUNET Florent, délégué Conseil Régional AuRA
CHAMPAVIER Damien, délégué de Saint Thomas en Royans
CHAZALET Yves, délégué de Combovin
COING-BELLEY Stéphane, délégué suppléant de Montaud
DEHON Roland, délégué de St Andéol en Quint
DUTEL Olivier, délégué de Rencurel
FAURE Nathalie, déléguée Conseil Départemental de l'Isère
FILLET Pierre-Louis, délégué de CC du Royans Vercors
GAGNIER Gérard, délégué de CC du Val de Drôme
GIROUTRU Pascal, délégué de Ponet St Auban
GUILLEMINOT Jacques, délégué de Vachères en Quint
HALILAJ Bajram, délégué suppléant de St Quentin sur Isère
JACQUEMOUD Daniel, délégué de Lus La Croix Haute
KRAEMER Michael, délégué de CC du Massif du Vercors
MAILLARD Hugues, délégué de Autrans Méaudre en Vercors
MANGOU Didier, délégué suppléant de Gigors et Lozeron
MORIN Christian, délégué Conseil Départemental de la Drôme
PELLISSIER Denis, délégué suppléant de Vassieux en Vercors
ROBERT David, délégué de ROMANS (ville-porte)
SECOND William, délégué d'Engins
SELLIER Bernard, délégué de Marignac en Diois
SENTIS Henri Jacques, délégué de Choranche
SEQUIER Andrée, déléguée suppléante de Saint Martin en Vercors
SOUDÉ Fabienne, déléguée suppléante de Die
VARTANIAN Michel, délégué de Chamaloc

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice : 115
Présents : **34** (mini 30)

NOMBRE DE VOIX

En exercice : 179
Présentes : 42
Pouvoirs : 62
Total : **104** (mini 90)

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

ANZELLOTTI Vanessa, délégué de Beauvoir en Royans à BAUDRIER Marie-Odile
ARMAND Jacques, délégué de St Agnan en V. à FILLET Pierre-Louis
BLANC Didier-Claude, délégué Conseil Régional AuRA à MORIN

Christian

BOLZE Catherine, Conseil Régional AuRA à BRUNET Florent
BRUYERE Karine, déléguée suppléante de Saint Nazaire en Royans à
CHAMPAVIER Damien
CHABERT Gilles, délégué Conseil Régional AuRA à KRAEMER
Michael
DARLET Jean-Claude, Conseil Régional AuRA à BLUNAT Pierre
DE AZEVEDO Frédéric, délégué SMVIC à FILLET Pierre Louis
DOLIN Julien, délégué de Cognin les Gorges à ADENOT Jacques
FORT Bernard, délégué de Saint Julien en Quint à VARTANIAN Michel
GLENAT Anne, déléguée de Le Gua à ALLEYRON BIRON Robert
LEVI Thierry, délégué de Oriol en Royans à CHAZALET Yves
LONGO Franck, Conseil Départemental de l'Isère à FAURE Nathalie
MOCELLIN Raphaël, Conseil Régional AuRA à BRUNET Florent
PANO Alban, Conseil Départemental de la Drôme à MORIN Christian
PASDRMADJIAN Yannick, délégué de Claix à ADENOT Jacques
PUISSAT Frédérique, CD de l'Isère à FAURE Nathalie
ROYER Olivier, Conseil Régional AuRA à SOUDÉ Fabienne
SROCZYNSKI François, délégué de Chichilianne à ALLEYRON BIRON
Robert
TABOURET Pierric, délégué de Romeyer à VARTANIAN Michel
TERRIER Nathalie, déléguée de St Andéol à BRET Daniel
TREGRET Agnès, déléguée de Le Percy en Trièves à BRET Daniel
VENDRA Michel, délégué à KRAEMER Michael

Délégués excusés :

DE SMEDT Imen, déléguée CD de l'Isère
MATHON Frédéric, délégué de Saint Laurent en Royans
PELLINI Catherine, déléguée de, CC du Diois
ZAMMIT HELMER Nathalie, Conseil Départemental de la Drôme

Participaient également à la réunion :

AUBANEL Alain, CA26
AUBANEL André, CNPF
BEGOU Bruno, F.A.U.P.
GIRARD Frédéric, technicien Région AuRA
MERMET Aurore, technicienne CD26
NIESON Nathalie, présidente du SDED, TE26
PUTOT Olivier, directeur PNRV
QUÈBRE Corinne, Sous-préfète de Die
VERON François, Conseil Scientifique P.N.R.V.

Invités excusés :

BARBOTIN Odile, Présidente GTV
GONTARD Guillaume, Sénateur de l'Isère
MAUREL Jean-Philippe, Fondation du Patrimoine
ROYANNEZ Jean-Pierre, CA26

Le Président ouvre la séance.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 février 2023 (abstentions de Gérard Gagnier et Fabienne Soudé, ayant le pouvoir d'Olivier Royer soit 9 voix).

Après avoir entendu l'exposé du Président, et après diverses échanges de vues et interventions,

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour répondre aux besoins d'animation du programme LEADER Terres de Dauphiné

Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, le Groupe d'Action Locale (GAL) dénommé Terres de Dauphiné s'est constitué et a déposé une candidature pour l'ensemble de son territoire en 2022. Il regroupe le Parc naturel régional du Vercors, structure porteuse, et 10 communautés de communes : Les Balcons du Dauphiné, Les Vals du Dauphiné, Bièvre Isère, Saint- Marcellin Vercors Isère, le Massif du Vercors, le Royans-Vercors, le Diois, le Trièves, la Matheysine et enfin l'Oisans.

La décision d'acceptation de la candidature sera prise par la région Auvergne Rhône-Alpes en mars 2023 et le GAL Terres de Dauphiné devrait être destinataire d'une enveloppe de financements européens FEADER dont le montant exact sera précisé, permettant de subventionner les porteurs de projets s'inscrivant dans la stratégie fixée par le GAL.

La stratégie du GAL est basée sur 3 axes intégrant chacun les transitions écologiques et énergétiques : revitalisation des centres-bourgs, développement d'un écotourisme et relocalisation de l'économie et de l'emploi. Fruit d'une concertation entre les acteurs publics et privés, cette stratégie vise à dynamiser le territoire, en agissant sur son économie de proximité et son attractivité.

Le GAL a été divisé en quatre sous-territoires, de 2 ou 3 EPCI chacun, afin d'en faciliter la gouvernance et l'animation. L'instance de chaque sous-territoire sera un Comité Territorial qui aura pour rôle d'auditionner les porteurs de projets candidats aux subventions LEADER, et de les présélectionner en prévision du Comité de Programmation, seule instance officielle du GAL. Chaque sous-territoire bénéficiera d'une ANIMATION spécifique, qui pourra s'étendre au reste du GAL en cas de besoin.

Le Comité de Programmation sera composé de 14 membres issus de la société civile et de 12 membres représentants des collectivités locales. La sélection des projets se réalisera d'après une grille de notation en lien avec les objectifs de la stratégie du GAL.

L'instruction des dossiers sera assurée par une équipe de gestionnaires, dédiés à l'ensemble du GAL. Un coordinateur assurera le lien entre les sous-territoires (comités territoriaux et comité de programmation), l'équipe technique LEADER (animateurs et gestionnaires) et l'autorité de gestion.

Lors de sa séance du 17 janvier dernier, le comité de pilotage du LEADER terres de Dauphiné, a conclu que le portage des emplois à 100 % affectés au programme LEADER seraient assuré par le Parc du Vercors. Ces emplois concernent la coordination du programme et les gestionnaires.

Dans ce contexte particulier, le Parc naturel régional du Vercors recrutera un(e) animateur(trice) en charge de l'animation du sous-territoire composé des EPCI Massif du Vercors, Royans-Vercors et Diois, sous la responsabilité de la personne en charge de la coordination du programme.

Et pour mémoire, lors de sa séance du 25 février dernier le comité syndical du Parc a approuvé la création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour les fonctions de coordinateur du programme LEADER Terres de Dauphiné.

Il est donc proposé de créer l'emploi non permanent d'un animateur du programme LEADER, en précisant que le recrutement définitif sera conditionné par l'acceptation de la candidature.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé en particulier des fonctions suivantes :

- Accompagner les porteurs de projets, depuis la première rencontre jusqu'à l'aboutissement du projet
- Faire le lien entre les porteurs de projets, les gestionnaires et l'autorité de gestion
- Préparer et animer les Comités Territoriaux
- Contribuer à la vie du programme (organisations et animation des différentes instances)
- Assurer la communication autour du programme
- Participer autant que de besoin aux activités des réseaux ruraux régionaux ou nationaux
- Être en appui des gestionnaires du projet Leader (sans lien de subordination)

Il est proposé de créer l'emploi non permanent au sein du service aménagement relevant de la catégorie A, sur la base du grade d'ingénieur territorial.

Ce contrat de projet sera signé pour une durée de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans maximum. L'agent exercera ses fonctions de chargé de projet pour l'animation du programme à temps complet .

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'ingénieur territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois (pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à trois ans). Le cas échéant, la collectivité peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet ne peut pas être réalisé, ou que le résultat du projet a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** l'emploi non permanent dans le cadre de contrat de projet de 3 ans pour l'animation du programme LEADER Terres de Dauphiné à compter de l'embauche, à temps complet, en application de l'article L332-24 du code général de la fonction publique et du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, renouvelable dans la limite de 6 ans ;
- de **DIRE** que cet emploi non permanent est créé sur la base du grade d'ingénieur territorial ;
- de **DIRE** que l'agent recruté en qualité de non-titulaire sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial, en fonction de son niveau d'étude et de son expérience ;
- d'**AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Deux agents contractuels sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour la gestion du programme LEADER Terres de Dauphiné

Il est proposé de créer les emplois non permanents de deux gestionnaires du programme LEADER, en précisant que le recrutement définitif sera conditionné par l'acceptation de la candidature.

Les agents recrutés sur ces emplois seront chargés en particulier des fonctions suivantes :

- Être référent, interlocuteur de la Région et des co-financeurs sur les plans administratif, financier juridique et réglementaire
- Participer à l'animation du GAL et des comités de programmation
- Assurer le suivi juridique et administratif des dossiers, de l'accompagnement initial du porteur de projet à la mise en paiement (et contrôles)
- Animer et suivre la programmation financière, établir les bilans, répondre aux contrôles
- Participer autant que de besoin aux activités des réseaux ruraux régionaux ou nationaux
- Co-animer les différents comités techniques (comités territoriaux / comités de programmation / comités avec co financeurs) : préparer les éléments d'aide à la décision, assurer la mise en œuvre et le suivi des décisions
- Être en appui des animateurs du projet Leader (sans lien de subordination)

Il s'agira de deux emplois non permanents intégrés au sein du service aménagement du Parc du Vercors relevant de la catégorie A, sur la base du grade d'attaché territorial.

Ces contrats de projet seront signés pour une durée de 3 ans renouvelables dans la limite de 6 ans maximum. Les agents exerceront les fonctions de gestionnaire du programme à temps complet .

La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'attaché territorial, selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois (pour un contrat d'une durée inférieure ou égale à trois ans). Le cas échéant, la collectivité peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet/l'opération ne peut pas être réalisée, ou que le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet prévu ne sera pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- de **CRÉER** deux emplois non permanents dans le cadre de contrat de projet de 3 ans pour la gestion administrative, juridique et financière du programme LEADER Terres de Dauphiné à compter de l'embauche, à temps complet, en application de l'article L332-24 du code général de la fonction publique et du décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, renouvelable dans la limite de 6 ans ;
- de **DIRE** que ces emplois non permanents sont créés sur la base du grade d'attaché territorial ;
- de **DIRE** que les agents recrutés en qualité de non-titulaire seront rémunérés sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial, en fonction de leur niveau d'étude et de leur expérience ;
- d'**AUTORISER** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- et d'**AUTORISER** le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 février 2023**

Comptes de Gestion 2022 du Receveur Syndical

Croisés avec les comptes tenus par l'ordonnateur, les comptes de gestion du Receveur Syndical correspondent bien aux recettes et dépenses réalisées.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- **d'APPROUVER** les comptes de gestion 2022 du Receveur Syndical :
- de la régie du Musée de la Préhistoire en Vercors,
 - de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors,
 - de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts-Plateaux du Vercors,
 - du Piroulet
 - du Parc naturel régional du Vercors.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Compte Administratif 2022 du Musée de la Préhistoire en
 Vercors

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	226 487,30	40 757,81	267 245,11
Recettes	254 113,28	23 063,59	277 176,87
Résultat exercice 2022	27 625,98	-17 694,22	9 931,76
Report 2021	39 665,31	-18 447,29	
Résultat de clôture	48 844,00	-36 141,51	12 702,49

L'excédent de clôture de l'exercice 2022 s'élève à **12 702,49 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2022 de la régie du Musée de la Préhistoire au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Compte Administratif 2022 du Site National Historique de la Résistance en Vercors

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	344 812,41	39 143,66	383 956,07
Recettes	334 651,53	10 980,50	345 632,03
Résultat exercice 2022	-10 160,88	-28 163,16	-38 324,04
Report 2021	41 396,39	16 211,03	
Résultat de clôture	31 235,51	-11 952,13	19 283,38

L'excédent de clôture de l'exercice 2022 s'élève à **19 283,38 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2022 de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Compte Administratif 2022 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	610 240,46	98 308,96	708 549,42
Recettes	545 479,66	24 043,90	569 523,56
Résultat exercice 2022	-64 760,80	-74 265,06	-139 025,86
Report 2021	262 739,21	173 665,31	
Résultat de clôture	197 978,41	99 400,25	297 378,66

L'excédent de clôture de l'exercice 2022 s'élève à **297 378,66 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2022 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Compte Administratif 2022 du Village-vacances Le Piroulet

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	76 230,87	245 170,76	321 401,63
Recettes	143 217,15	585 574,68	728 791,83
Résultat exercice 2022	66 986,28	340 403,92	407 390,20
Report 2021	63 476,77	-391 460,52	
Résultat de clôture	85 881,05	-51 056,60	34 824,45

L'excédent de clôture de l'exercice 2022 s'élève à **34 824,45 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2022 du Piroulet au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Compte Administratif 2022 du Parc

Section de fonctionnement

DEPENSES	BP + DM 2022	CA 2022	Total CA 2022
011/ Charges à caractère général / <u>statutaire</u>	462 270,00	550 754,96	1 261 004,86
011/ Charges à caractère général / <u>opérations</u>	2 146 766,95	710 249,90	
012/ Charges de Personnel / <u>statutaire</u>	1 961 905,00	1 875 713,05	2 301 337,70
012/ Charges de Personnel / <u>opérations</u>	385 002,00	425 624,65	
65/ Autres charges de gestion courante / <u>statutaire</u>	523 500,00	475 442,25	529 273,13
65/ Autres charges de gestion courante / <u>opérations</u>	131 500,00	53 830,88	
66/ Charges financières	10 000,00	6 704,77	6 704,77
67/ Charges exceptionnelles / statutaire	-	-	61 114,96
67/ Charges exceptionnelles /opérations	62 500,00	61 114,96	
042/ Opérations d'ordre entre sections / amortissements (véhicules, études, licences)	168 725,00	168 722,56	173 222,56
042/ Opérations d'ordre entre sections / plus value sur cession véhicules	-	4 500,00	
68/ Dotations aux provisions	33 026,00	33 026,00	33 026,00
023/ Virement à la section invest./statutaire	23 600,00	-	-
023/ Virement à la section invest./opération	440 553,28	-	
Total statutaire	3 183 026,00	3 114 863,59	
Total opérations	3 166 322,23	1 250 820,39	
Total :	6 349 348,23	4 365 683,98	4 365 683,98
RECETTES	BP + DM 2022	CA 2022	Total CA 2022
70/ Produits des services / statutaire	106 000,00	186 288,45	262 408,09
70/ Produits des services / opérations	79 350,00	76 119,64	
74/ Dotations et participations / statutaire	2 570 289,00	2 603 947,02	3 487 163,92
74/ Dotations et participations / opérations	2 681 721,00	883 216,90	
75/ Autres produits de gestion courante	-	962,90	962,90
013/ Atténuat° de charge/statutaire	65 650,00	42 521,46	52 605,87
013/ Atténuat° de charges/opération	-	10 084,41	
76/ Produits financiers	3 805,00	-	-
77/ Produits exceptionnelles/statutaire	6 000,00	8 539,33	8 539,33
77/ Produits exceptionnelles/opérations	-	-	
042/ quote part des subventions	9 505,00	9 504,17	9 504,17
002/ Résultat de fonction. Reporté/statutaire	-	-	827 028,23
002/ Résultat de fonction. Reporté/opérations	827 028,23	827 028,23	
Total statutaire	2 751 744,00	2 842 259,16	
Total opérations	3 588 099,23	1 805 953,35	
Total :	6 349 348,23	4 648 212,51	4 648 212,51

Section d'investissement

DEPENSES	BP+DM 2022	CA 2022	Restes à réaliser
001/ Solde d'exécution	244 500,38	244 500,38	-
040/amortissement des subventions d'investissement	9 505,00	9 504,17	
041/Opérations patrimoniales	19 140,00	19 140,00	
13/rembst subvention	39 156,00	-	
16/ rebst capital d'emprunt	40 540,00	36 195,01	-
20/ Immobilisations incorporelles	69 938,00	20 760,00	49 158,86
204/ Subvention d'équipement	13 420,00	-	-
21/ Immobilisations corporelles	1 553 503,40	305 992,15	149 176,59
23/ Immobilisations en cours	433 216,00	36 982,80	15 963,44
26/ Titre de participation	500,00	500,00	-
Total :	2 423 418,78	673 574,51	214 298,89
RECETTES	BP+DM 2022	CA 2022	Restes à réaliser
001/ Solde d'exécution	-	-	-
021/ Virement de la section fonctionnement	464 153,28	-	-
024/Produits de cessions	5 000,00	-	-
10/ Dotations et fonds divers	360 800,38	271 733,38	-
13/ Participations et subventions	1 388 510,12	487 092,35	-
27/ Autres immo financières	17 090,00	-	-
040/ Dotations aux amortissements	168 725,00	173 222,56	-
041/ opérations patrimoniales	19 140,00	19 140,00	-
Total :	2 423 418,78	951 188,29	-

Résultat global de l'exercice

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	4 365 683,98	429 074,13	4 794 758,11
Recettes	3 821 184,28	951 188,29	4 772 372,57
Résultat exercice 2022	-544 499,70	522 114,16	-22 385,54
Report 2021	1 071 528,61	-244 500,38	
Résultat de clôture	282 528,53	277 613,78	560 142,31

L'excédent de clôture de l'exercice 2022 s'élève à **560 142,31 €**.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** le Compte Administratif 2022 du Parc du Vercors au vu des résultats précédemment exposés et mis à la disposition de chaque membre.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Affectations du Résultat de l'Exercice 2022

Syndicat Mixte du Parc - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2022 du Parc du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **282 528,53 €**, un excédent d'investissement de clôture de **277 613,78€** et un solde des restes à réaliser négatif de **214 298,89€** correspondant principalement aux travaux engagés pour le parcours pédagogique du Mont Aiguille, les portes d'entrées des sites financés à 80 % par le plan avenir montagne et le plan de relance.

Le Comité syndical décide à l'unanimité : de LAISSER les soldes en report à nouveau au compte 002 : **282 528,53 €** et au compte 001 : **277 613,78€.** €

Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2022 de la Réserve Naturelle du Vercors fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **197 978,41 €** et un excédent d'investissement de clôture de **99 400,25 €** et un solde des restes à réaliser négatif de **138 209,70€** correspondant principalement aux travaux d'aménagement de la Coche, financés à 100 % par les subventions de la région AuRA et du réaménagement des principales portes d'entrée de la Réserve Naturelle Nationale, financé par l'État dans le cadre du plan de relance.

Le Comité syndical décide à l'unanimité : de LAISSER les soldes en report à nouveau au compte 002 : **197 978,41€** et au compte 001 : **99 400,25 €.**

Régie du Musée de la Préhistoire - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2022 du Musée de la Préhistoire fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **48 844,00 €**, un déficit d'investissement de clôture de **36 141,51€** et un solde des restes à réaliser négatif de **1 463,29€.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité : d'AFFECTER la somme de **37 604,80 €** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **11 239,20 €.**

Régie du Site National Historique de la Résistance - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2022 du SNHRV fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **31 235,51 €** et un déficit d'investissement de clôture de **11 952,13 €** et un solde des restes à réaliser positif de **7 824,72€.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité : d'AFFECTER la somme de **4 127,41 €** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **27 108,10 €.**

Piroulet - Affectation de résultat

Le vote du Compte Administratif 2022 du Piroulet fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **85 881,05 €** et un déficit d'investissement de clôture de **51 056,60 €.**

Le Comité syndical décide à l'unanimité : d'AFFECTER la somme de **51 056,60€** au compte 1068 pour couvrir le déficit d'investissement de clôture et de laisser le solde en report à nouveau au compte 002 soit **34 824,45 €.**

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Budget général 2023 du Parc

Section de fonctionnement

Le tableau suivant présente le budget primitif 2023 du Parc du Vercors en distinguant la partie statutaire et la partie opération.

DEPENSES	Statutaire 23	Opérations 23	Total BP 2023	Rappel Total BP 2022
011/ Charges à caractère général	656 870,00	1 189 170,00	1 846 040,00	2 693 742,95
012/ Charges de Personnel et frais assimilés	1 948 000,00	515 617,50	2 463 617,50	2 135 222,00
65/ Autres charges de gestion courante	554 146,80	177 500,00	731 646,80	527 500,00
66/ Charges financières	11 000,00	-	11 000,00	10 000,00
67/Charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00	1 000,00
68/ Dotations aux amortissements	250 000,00	-	250 000,00	130 185,00
68/ Dotations provisions et dépréciations	9 500,00	-	9 500,00	-
022/ Dépenses imprévues	-	133 589,23	133 589,23	-
023/ Virement à la section investissement	42 500,00	-	42 500,00	439 193,28
Total :	3 473 016,80	2 015 876,73	5 488 893,53	5 936 843,23

RECETTES	Statutaire 23	Opérations 23	Total BP 2023	Rappel Total BP 2022
70/ Produits des services	148 000,00	44 000,00	192 000,00	163 350,00
74/ Dotations et participations	2 623 789,00	2 322 421,00	4 946 210,00	4 923 010,00
75/ Autres produits de gestion courante	-	-	-	-
013/ Atténuat° de charges	50 000,00	7 650,00	57 650,00	18 650,00
76/ Produits financiers	-	-	-	3 805,00
77/ Produits exceptionnels	10 505,00	-	10 505,00	1 000,00
002/ Résultat de fonction. Reporté	-	282 528,53	282 528,53	827 028,23
Total :	2 832 294,00	2 656 599,53	5 488 893,53	5 936 843,23

- **Détail des participations statutaires**

Collectivités	2023	2022
Région Auvergne Rhône-Alpes	1 405 556,00	1 405 556,00
Conseil départemental de la Drôme	351 389,00	351 389,00
Conseil départemental de l'Isère	351 389,00	351 389,00
Communes du Territoire		
Totalelement classées	200 525,99	200 525,99
soit par habitant	4.30 €/hab.	4.30 €/hab.
Partiellement classées	33 733.34	33 733.34
Villes Portes	51 390,37	51 390,37
EPCI	6 595,46	6 595,46
TOTAL	2 400 579,16	2 400 579,16

+ Participation 2022 de Mens en qualité de ville associée de 330 € (0,22€/hab).

- **Rappel des participations par habitant (des communes classées) :**

2018	4.30 €/hab.
2019	4.30 €/hab.
2020	4.30 €/hab.
2021	4.30 €/hab.
2022	4.30 €/hab.
2023	4.30 €/hab.

- **État** : Subvention attendue du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires : **130 000,00 €**.

Section d'investissement

DEPENSES	Reste à Réaliser	nouvelles inscriptions	TOTAL BP 2023	Rappel BP 2022
001/ Résultat d'investissement reporté	-	-	-	244 500,38
020/ Dépenses imprévues d'investissement	-	-	-	-
040/ Amortissements des subventions	-	9 505,00	9 505,00	-
16/ Remboursement d'emprunts	-	42 500,00	42 500,00	40 540,00
204/ Subvention d'équipement	-	13 420,00	13 420,00	13 420,00
20/ Immobilisations incorporelles (études, licences)	49 158,86	78 445,00	127 603,86	69 938,00
21/ Immobilisations corporelles (signalétique, expo, mobilier...)	149 176,59	464 717,89	613 894,48	1 563 008,40
23/ Immobilisations en cours (travaux)	15 963,44	609 595,00	625 558,44	25 216,00
458101 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Laurent en Royans	-	38 988,00	38 988,00	-
458102 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Jean en Royans	-	28 044,00	28 044,00	-
458103 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers Bouvante	-	1 368,00	1 368,00	-
Total :	214 298,89	1 286 582,89	1 500 881,78	1 956 622,78

RECETTES	Reste à Réaliser	nouvelles inscriptions	TOTAL BP 2023	Rappel BP 2022
001/ Résultat d'investissement reporté	-	277 613,78	277 613,78	-
021/ Virement de la section de fonctionnement	-	42 500,00	42 500,00	439 193,28
10/ Dotations diverses (FCTVA, excédent de fonctionnement)	-	208 100,00	208 100,00	292 800,38
13/ subventions d'investissement	-	654 268,00	654 268,00	1 077 354,12
16/ Emprunts	-	-	-	-
27/ autres immobilisations financières	-	-	-	17 000,00
040/ Amortissements des immobilisations	-	250 000,00	250 000,00	130 185,00
458201 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Laurent en Royans	-	38 988,00	38 988,00	-
458202 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers St Jean en Royans	-	28 044,00	28 044,00	-
458203 ENS LAVAL – opération pour compte de tiers Bouvante	-	1 368,00	1 368,00	-
Total :	-	1 500 881,78	1 500 881,78	1 956 532,78

• **Opérations d'investissement (liste non exhaustive)**

RIR secteur 4 Montagnes	44 474,88	CR
Gypact 2022-2028 – achat d'un véhicule	25 333,86	CR
Développement PGF	12 000,00	BP
Outil mobile de sensibilisation des publics –études	5 000,00	BP
Outil mobile de sensibilisation des publics –réalisation	56 524,18	CR
ENS Molière 2020 - 2022	32 000,00	BP
Parcours pédagogique Mont Aiguille	258 306,00	CR+BP
Schéma signalétique Espace Valléen	189 783,00	CR+BP
Aménagement ENS Molière – plan Avenir	181 180,44	CR+BP
Matériel informatique - renouvellement	30 000,00	BP
Matériel de transport - renouvellement	226 035,00	BP
Autres équipements et mobiliers – renouvellement	28 347,89	BP
Licences et études – renouvellement	50 000,00	BP
Travaux bâtiments	56 495,00	BP
Aménagements réseaux sentiers - renouvellement	50 000,00	BP

Le Comité syndical décide à l'unanimité (Abstentions de Gérard Gagnier, Daniel Bret et Agnès Tregret, soit 3 voix) :

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2023 du Parc naturel régional du Vercors, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 5 488 893,53 € (dont les crédits sur opérations, pour 2 037 023,53 €)

- et en investissement, en dépenses et recettes, à 1 500 881,78 €.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Budget primitif 2023 du Musée de la Préhistoire en Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	Rappel BP 2022	Évolution 23/22
011/ Charges à caractère général	92 500,00	72 000,00	28,47 %
012/ Charges de Personnel	149 800,00	130 500,00	14,79 %
022/ Dépenses imprévues	-	-	
023/ Virement à la section d'invest.	27 836,00	41 298,02	
042/ Dotation aux amortissements	4 000,00	4 320,00	
065/Autres charges de gestion courante	850,00	50,00	
066/ Charges financières	7 350,00	8 600,00	
067/ Charges exceptionnelles	1 000,00	500,00	
068/ Provision pour dépréciations	100,00	-	
Total :	283 436,00	257 268,02	
RECETTES	BP 2023	Rappel BP 2022	Évolution 23/22
70/ Produits des services (entrées + vente boutique)	60 000,00	60 000,00	0,00 %
74/ Participat° - subvention d'équilibre	206 146,80	176 000,00	17,13 %
75/ Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	
77/ Produits spécifiques(annulation mandat n-1)	1 000,00	-	
013/ Atténuation de charges / personnel	5 000,00	-	
002/ Résultat de fonct. reporté	11 239,20	21 218,02	-47,03 %
Total :	283 436,00	257 268,02	

Section d'investissement

DEPENSES	CR 2022	BP 2023	Total 2023
001/ Résultat d'investissement reporté	-	36 141,51	36 141,51
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	26 820,00	26 820,00
21/ Immobilisations corporelles	1 463,29	5 016,00	6 479,29
Total :	1 463,29	67 977,51	69 440,80
RECETTES			
1068/ Excédent de fonctionnement	-	37 604,80	37 604,80
021 / Virement de la section fonctionnement	-	27 836,00	27 836,00
040 / Dotations aux amortissements	-	4 000,00	4 000,00
Total :	-	69 440,80	69 440,80

Le Comité syndical décide à l'unanimité (Abstention d'Agnès Tregret, soit une voix) :

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2023 de la régie du Musée de la Préhistoire, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 283 436,00€,
- en investissement, en dépenses et recettes, à 69 440,80 €.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Budget primitif 2023 du Site National Historique de la Résistance en Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	Rappel BP 2022	Évolution 23/22
011/ Charges à caractère général	165 000,00	135 000,00	22 %
012/ Charges de Personnel	200 000,00	193 000,00	4 %
66/ Charges financières	-	3 805,00	
022/ Dépenses imprévues	8 443,24	-	
023/ Virement à la section d'investissement	11 851,86	68 091,39	-83 %
042/ Dotation aux amortissements	10 000,00	6 500,00	54 %
65/ Autres charges de gestion courante	1 050,00	1 050,00	
67/ Charges exceptionnelles	1 000,00	-	
068/ Provison pour dépréciations	813,00	-	
Total :	398 158,10	407 446,39	
RECETTES	BP 2023	Rappel BP 2022	Évolution 23/22
013/ Atténuation de charges / personnel	5 000,00	-	
70/ Produits des services	200 000,00	230 000,00	-13 %
74/ Participations - subvention d'équilibre	165 000,00	135 000,00	22 %
75/ Autres produits de gestion courante	50,00	50,00	
77/ Produits exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	
002/ Résultat de fonctionnement reporté	27 108,10	41 396,39	-35 %
Total :	398 158,10	407 446,39	

Section d'investissement :

DEPENSES	CR 2022	BP 2023	Total 2023
001/ Résultat d'investissement reporté		11 952,13	11 952,13
21/ Immobilisations corporelles	5 880,00	13 101,86	18 981,86
23/ Immobilisations en cours (travaux)	-	8 750,00	8 750,00
Total :	5 880,00	33 803,99	39 683,99
RECETTES	CR 2022	BP 2023	Total 2023
13/ subvention d'investissement	13 704,72	-	13 704,72
021 / Virement de la section fonctionnement	-	11 851,86	11 851,86
040 / Dotations aux amortissements	-	10 000,00	10 000,00
10 / Dotations et excédent de fctt capitalisé	-	4 127,41	4 127,41
Total :	13 704,72	25 979,27	39 683,99

Le Comité syndical décide à l'unanimité (Abstention d'Agnès Tregret, soit une voix) :

- d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2023 de la régie du Site National Historique de la Résistance en Vercors, qui s'équilibre :
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 398 158,10 €,
 - en investissement, en dépenses et recettes, à 39 683,99€.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Budget primitif 2023 de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Hors opérations	Opérations	BP 2023	Rappel BP 2022
011/ Charges à caractère général	45 000,00	176 866,00	221 866,00	304 225,21
012/ Charges de Personnel	347 700,00	101 675,00	449 375,00	379 000,00
65/ Charges courantes	50,00		50,00	50,00
022/ Dépenses imprévues	32 737,41	-	32 737,41	50 000,00
042/ Dotations aux amortissements	25 522,00	-	25 522,00	25 015,00
Total :	451 009,41	278 541,00	729 550,41	758 290,21

RECETTES	Hors opérations	Opérations	BP 2023	Rappel BP 2022
74/ Dotations et participations	451 051,00	80 371,00	531 422,00	495 451,00
75/ Autres produits de gestion	-	50,00	50,00	50,00
013/ rembst sur remunération	100,00	-	100,00	50,00
002/ Résultat de fonct. Reporté	-	197 978,41	197 978,41	262 739,21
Total :	451 151,00	278 399,41	729 550,41	758 290,21

Section d'investissement :

DEPENSES	Nouvelles inscriptions	Crédits reportés	Total
Dépenses d'équipement (chap.21 & 23)	138 209,70	493 551,15	631 760,85
001/ Résultat d'investissement reporté	-	-	-
Total :	138 209,70	493 551,15	631 760,85

RECETTES	Nouvelles inscriptions	Crédits reportés	Total
13/ subvention d'investissement	422 358,00	-	422 358,00
040/ Dotation aux amortissements	25 522,00	-	25 522,00
10/Dotations (FCTVA)	84 480,00	-	84 480,00
001/ Résultat d'investissement reporté	99 400,25	-	99 400,25
Total :	631 760,25	-	631 760,25

- **Opérations d'investissement**

Renouvellement des équipements : véhicules, ...	119 751,15 €
Autres biens mobiliers / opérations : optiques et radio	15 700,26 €
La coche programme 2020	12 893,04
Aménagement des portes d'entrée / opération plan de relance 21	157 784,80 €
La Coche programme 2021	127 631,60 €
La Coche programme avenir montagne 2022	198 000,00 €

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

→ d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2023 de la Réserve Naturelle Nationale des Hauts Plateaux du Vercors, qui s'équilibre :

- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 729 550,41€,
- en investissement, en dépenses et recettes, à 631 760,85€.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023

Budget primitif 2023 Piroulet

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023	Rappel BP 2022
002/ Résultat de fonctionnement reporté	-	-
011/ Charges à caractère général	33 329,45	44 144,77
012/Charges de personnel	500,00	-
65/ Autres charges de gestion courante	-	50,00
66/ Charges financières	32 495,00	34 400,00
042/ Dotations aux amortissements	22 500,00	-
023/ Virement à la section d'investissement	132 000,00	82 300,00
Total :	220 824,45	160 894,77
RECETTES	BP 2023	Rappel BP 2022
002/ Résultat de fonctionnement reporté	34 824,45	18 894,77
70/ Produits des services	-	-
74/ Subventions	-	-
75/ Autres produits (Loyer)	186 000,00	142 000,00
Total :	220 824,45	160 894,77

Section d'investissement :

DEPENSES	CR 2022	BP 2023	Total 2023
001/ Résultat d'investissement reporté		51 056,60	51 056,60
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	132 000,00	132 000,00
21/ Immobilisations corporelles	-	-	-
23/ Immobilisation en cours	-	82 500,00	82 500,00
Total :	-	265 556,60	265 556,60
RECETTES	CR 2022	BP 2023	Total 2023
021/virement de la section de fonctionnement	-	132 000,00	132 000,00
040/Dotations aux amortissements	-	22 500,00	22 500,00
1068/Excédent de fonctionnement capitalisé	-	51 056,60	51 056,60
13/subventions d'investissement	-	60 000,00	60 000,00
16/ Emprunt et dettes assimilées	-	-	-
Total :	-	265 556,60	265 556,60

Le Comité syndical décide à l'unanimité (abstentions de Gérard Gagnier et d'Agnès Tregret, soit deux voix)

- d'**APPROUVER** par chapitre ce budget primitif 2023 du Piroulet qui s'équilibre :
- en fonctionnement, en dépenses et recettes, à 220 824,45€,
 - en investissement, en dépenses et recettes, à 265 556,60 €.

**Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Séance du Comité Syndical du 25 mars 2023**

Décision d'aménagement de loyer 2023 pour le gestionnaire du Piroulet

L'association gestionnaire du Piroulet, ALAVV par courrier en date du 04 février 2023, informe le Parc propriétaire du village vacances, des difficultés qu'elle rencontre pour la relance de ses activités et des démarches qu'elle a engagé pour y faire face. Initiative structure d'aides propose de leur accorder un prêt Relève Solidaire à hauteur de 50 000€ sous réserve que le Parc du Vercors accepte de revoir à la baisse le loyer.

Les élus du groupe projet Piroulet réunis le 22 mars dernier proposent d'accorder un aménagement du loyer du Piroulet uniquement pour 2023 :

- pour que l'association ALAVV puisse bénéficier d'une avance sur prêt d'Initiative comme aide à la poursuite d'activité,
- et pour ne pas risquer une cessation d'activité qui serait préjudiciable à l'attractivité du site et à la procédure de Délégation de Service Public qui s'engage.

Le Comité syndical décide à 94 voix pour, 1 voix contre (Agnès Tregret) et 9 abstentions (Daniel Jacquemoud, Antoine Back, Gérard Gagnier, et Nathalie Faure ayant les pouvoirs de Frédérique Puissat et de Franck Longo) :

→ d'ACCEPTER d'aménager le loyer 2023 pour l'association gestionnaire de l'ALAVV à 90 000 euros pour l'occupation au lieu des 180 000 euros prévus à la convention.

FEUILLET DE CLÔTURE

Comité Syndical – séance du 25 mars 2023

2023.CS 05 : Agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour répondre aux besoins d'animation du programme LEADER Terres de Dauphiné

2023.CS 06 : Deux agents contractuels sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet pour la gestion du programme LEADER Terres de Dauphiné

2023.CS 07 : Comptes de Gestion 2022 du Receveur Syndical

2023.CS 08 : Compte Administratif 2022 du Musée de la Préhistoire en Vercors

2023.CS 09 : Compte Administratif 2022 du Site National Historique de la Résistance en Vercors

2023.CS 10 : Compte Administratif 2022 de la Réserve naturelle nationale des Hauts-Plateaux du Vercors

2023.CS 11 : Compte Administratif 2022 du Village-vacances Le Piroulet

2023.CS 12 : Compte Administratif 2022 du Parc

2023.CS 13 : Affectations du Résultat de l'Exercice 2022

2023.CS 14 : Budget général 2023 du Parc

2023.CS 15 : Budget primitif 2023 du Musée de la Préhistoire en Vercors

2023.CS 16 : Budget primitif 2023 du Site National Historique de la Résistance en Vercors

2023.CS 17 : Budget primitif 2023 de la Réserve naturelle nationale des Hauts Plateaux du Vercors

2023.CS 18 : Budget primitif 2023 Piroulet

2023.CS 19 : Décision d'aménagement de loyer 2023 pour le gestionnaire du Piroulet

Fait et délibéré le 25 mars 2023 et ont signé les membres présents

à Lans-en-Vercors, le 25 mars 2023

Le Président,

Jacques ADENOT.